

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
13/10/2023

Date d'affichage
13/10/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. GUIRAUTE André donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Objet : SALLE DES FETES : Présentation de l'opération et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de la salle des Fêtes et de spectacles.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 159 834 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour les constructions et réhabilitation réalisées pour le compte de la commune.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

DÉCIDE - de solliciter les subventions de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles,

PRÉCISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 9
Nombre de suffrages : 11

<u>Date de convocation</u> 13/10/2023
--

<u>Date d'affichage</u> 13/10/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. GUIRAUTE André donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Objet : SENTIERS DE RANDONNEES Présentation de l'opération et demande de subvention

Monsieur le Maire présente l'opération « Sentiers de randonnées ».

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 165 950 € H.T.

Il convient maintenant de solliciter de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour les constructions et réhabilitation réalisées pour le compte de la commune.

Le Conseil, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

DÉCIDE - de solliciter les subventions de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles,

PRÉCISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 6, Contre : 0, Abstention : 5)

Pour : M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Contre :

Abstention : M. CACHELOU Frédéric, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, M. CASENAVE Joseph (représenté par M. CASTEIGNAU Sébastien), M. GUIRAUTE André (représenté par M. CACHELOU Frédéric)

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le 19/10/23.

S²LOW

ID : 064-216400069-20231018-202318102-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

13/10/2023

Date d'affichage

13//10/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASTEIGNAU Sébastien, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. GUIRAUTE André donne pouvoir à M. CACHELOU Frédéric, M. CASENAVE Joseph donne pouvoir à M. CASTEIGNAU Sébastien

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Objet : PERSONNEL Suppression emploi d'Adjoint administratif à temps non complet (21h/semaine)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, compte tenu de la réorganisation du service Agence Postale/Carte d'identité et passeport, il propose au Conseil Municipal, à compter de ce jour, de supprimer l'emploi permanent d'Agent d'accueil à temps non complet – 21 heures hebdomadaires.

Invité à prononcer sur ces questions et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité social territorial émis le 10 octobre 2023.

DECIDE - de supprimer l'emploi permanent d'agent d'accueil à temps non complet (21 heures hebdomadaires) à compter de ce jour.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

